



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

CAHIER DES CHARGES

**FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE DESTRUCTION PAR
BROYAGE DE BILLETS DE BANQUE À L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO À LOMÉ**

I/ Note aux soumissionnaires

II/ Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP)

III/ Modèle de lettre de soumission

AVRIL 2024

I. NOTE AUX SOUMISSIONNAIRES

1. AVIS D'APPEL D'OFFRES

1.1 – Objet de l'appel d'offres

La Banque Centrale de États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) lance un appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'un nouveau système de destruction par broyage de billets de banque à l'Agence Principale de la BCEAO à Lomé.

L'acquisition envisagée vise à tester un prototype de solution de destruction des billets de banque, innovant, plus sécurisé et mieux adapté aux besoins de la Banque Centrale, dans la perspective d'un renouvellement progressif des huit (8) broyeurs installés dans les Agences Principales.

Dans l'hypothèse où les tests entrepris sur le prototype s'avéraient concluants, une cotation pourrait être demandée à la soumissionnaire retenu pour la fourniture et l'installation de sept (7) broyeurs pour les autres Agences Principales.

NB : Il convient de noter que la mention ci-avant ne constitue aucunement un engagement de la BCEAO à contracter ultérieurement avec le prestataire retenu pour le prototype.

1.2 – Conditions de participation

Sont admises à participer au présent appel à concurrence les entreprises installées ou pouvant exercer dans l'un des Etats Membres de l'UEMOA. Plusieurs prestataires peuvent se constituer en groupement.

1.3 – Présentation de l'offre

Les offres seront rédigées en langue française.

La Banque Centrale opte pour une transmission dématérialisée des dossiers de soumissions.

Les fichiers constitutifs des offres devront être rangés dans des répertoires respectant l'arborescence décrite ci-après :

- un répertoire dénommé « DOSSIER ADMINISTRATIF » ;
- un répertoire dénommé « OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE ».

Un soin particulier devra être mis dans :

- le nommage des fichiers afin de se conformer à la présentation des offres décrite et l'exhaustivité des documents exigés dans le présent chapitre « Présentation des offres » ;
- l'exhaustivité des documents exigés dans le présent chapitre.

1.3.1 – Dossier administratif

Le dossier administratif devra comporter les pièces suivantes :

- une copie du registre de commerce de l'Entreprise ;
- l'assurance Responsabilité Civile Professionnelle de l'Entreprise ;
- l'attestation de régularité fiscale datant de moins de trois (3) mois ;
- l'attestation d'usage délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale indiquant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis de cet organisme ;
- les états financiers certifiés de l'Entreprise des années 2020, 2021 et 2022 ;
- le devis descriptif paraphé, daté et signé.

Toutes les pièces du dossier administratif devront être scannées et enregistrées en format numérique (PDF) dans le répertoire « DOSSIER ADMINISTRATIF » sur le support contenant l'ensemble de l'offre.

1.3.2 – Offre financière et technique

L'offre financière et technique devra comprendre les documents suivants :

- un exemplaire daté, signé et cacheté de la soumission, suivant le modèle de soumission joint en annexe, en format pdf. Les soumissionnaires sont invités à porter une attention particulière au renseignement des informations permettant de les contacter en cas d'attribution de marché (numéros de téléphone et adresse email) ;

-
- le planning de livraison (en pdf) ;
 - la documentation et fiches techniques des articles proposés (photos en couleur représentatives des articles proposés, description précise de chaque élément de matériaux utilisés, catalogues, etc.), en pdf ;
 - le devis estimatif dûment renseigné, daté et signé conformément au modèle du dossier d'appel d'offres, en format pdf et en format tableur modifiable (Microsoft Excel ou Openoffice Calc).

Les prix doivent être établis en francs CFA, hors taxes et hors droits de douane et comprendre tous les frais nécessaires à la bonne exécution des prestations relatives à chaque lot. Les prix indiqués par le soumissionnaire seront fermes et non révisables.

Les prix prévus comprennent l'ensemble des dépenses, fourniture et livraison, y compris toutes les sujétions particulières découlant de la nature des prestations, des lieux de livraison et des circonstances locales telles que :

- les frais des livraisons et travaux ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités ;
- le bénéfice du fournisseur ;
- l'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord d'autorités administratives, qui ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

L'ensemble de l'offre financière et technique sera présenté dans un dossier intitulé « Offre financière et technique », lui-même subdivisé selon les lots auxquels les soumissionnaires présente une offre.

1.4 – Monnaie

Dans le cadre de cet appel d'offres, la monnaie de règlement est le franc CFA.

1.5 – Remise des offres

La Banque Centrale opte pour une transmission dématérialisée des dossiers de soumissions.

A cet égard, Les offres, sous la forme d'un dossier électronique devront être transmises à travers les services d'envoi de fichiers volumineux (*wetransfer*, *grossfichiers*, etc.) à l'adresse courrier.zdps-seti@bceao.int (le message de transmission devra clairement indiquer l'appel d'offres concerné et le nom de la structure soumissionnaire).

1.6 – Validité des offres

La durée de validité des offres devra être au minimum de six (6) mois à compter de la date limite de remise des soumissions.

1.7 – Lieu de livraison

Les équipements commandés doivent être livrés et installés à l'Agence Principale de Lomé.

1.8 – Variantes dans les offres

Les soumissionnaires qui le souhaitent peuvent, en plus de l'offre de base, proposer des variantes présentant un intérêt technique ou financier.

Chaque variante doit faire l'objet d'un dossier comprenant la description illustrée des articles et un devis estimatif.

1.9 - Modifications et compléments de soumissions

Jusqu'à la date limite fixée pour la réception des offres, toute soumission déjà transmise peut être complétée ou modifiée.

Les compléments ou modifications font l'objet d'une déclaration écrite, signée par le soumissionnaire ou son mandataire.

Sous peine d'entraîner la nullité de la soumission, les modifications et compléments doivent indiquer avec précision l'objet et la portée du changement voulu.

1.10. Démonstration et visite sur site

Dans le cadre de l'évaluation des offres, la Banque Centrale pourrait demander aux soumissionnaires de présenter des échantillons de leurs propositions.

Par ailleurs, la Banque Centrale se réserve le droit de visiter les usines ou ateliers du matériel proposé par les soumissionnaires. Dans ce cas, les frais de déplacement et de séjour des préposés de la Banque seront pris en charge par la BCEAO.

1.11. Assurances

Les fournisseurs et/ou leurs sous-contractants devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport, de vol sur le site, d'installation et de responsabilité vis-à-vis de tiers.

1.12. Modalités de paiement

Le montant total du marché est réglé par virement bancaire après l'installation, attestée par un test de bon fonctionnement et sur présentation de la facture en trois (03) exemplaires originaux, accompagnée des pièces justificatives (bon de commande, bordereau de livraison et bordereau de bonne exécution des prestations).

Toutefois, si le fournisseur le souhaite, les modalités de règlement suivantes pourront être appliquées :

- 30% d'avance forfaitaire de démarrage, contre remise d'une lettre de garantie à première demande de montant équivalent, délivrée par une banque de premier ordre agréée par la BCEAO ;
- 65% après livraison et installation conformes du matériel, attestés par un procès-verbal de réception provisoire signé des deux parties ;
- 5% de retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie. La garantie commence à la réception provisoire.

1.13. Litiges et contestations

Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, tout différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné par la CCJA.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Lomé.

Les frais de l'arbitrage sont à la charge de la partie succombante

1.14. Informations complémentaires

Pour toute demande d'éclaircissement, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction Nationale de la BCEAO pour le Togo, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de remise des offres à l'adresse : courrier.zdps@bceao.int. Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int. A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site.

2 - EVALUATION DES OFFRES – ATTRIBUTION DES MARCHES

La non-conformité d'une soumission par rapport aux prescriptions du cahier des charges peut

entraîner son annulation.

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation, à la comparaison des offres et aux recommandations pour l'attribution du marché ne sera divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas à cette procédure avant l'annonce de l'adjudication de l'appel d'offres. Cette décision n'a pas à être motivée.

Pour faciliter l'examen, la BCEAO a toute latitude pour demander à un soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre, y compris une décomposition du montant des travaux.

L'étude des offres se fera suivant les critères définis par la commission des marchés et celle-ci retient l'offre la plus avantageuse au regard, notamment, des garanties techniques et du montant des offres. A cet effet, cette commission n'est pas tenue de choisir l'offre la moins-disante.

Lorsqu'elle opte de ne pas donner suite à l'appel d'offres, tous les soumissionnaires en sont avisés. La BCEAO ne sera pas tenue de restituer aux soumissionnaires les offres non retenues.



II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

1 – OBJET DU CAHIER DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

Le présent Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP) a pour objet de décrire les spécifications techniques du nouveau système de destruction par broyage de billets de banque pour l'Agence Principale de la BCEAO à Lomé.

2 – NORMES ET DOCUMENTS TECHNIQUES

Les matériaux, appareils et fournitures diverses devront être neufs et du meilleur choix.

Les travaux seront réalisés conformément aux règles de l'art, aux normes et réglementations en vigueur dans chaque pays et dans les éditions les plus récentes.

3 – SPECIFICATIONS TECHNIQUES REQUISES POUR LES EQUIPEMENTS

La solution de destruction de billets recherchée est un dispositif moderne, écologique, sécurisé et induisant très peu d'interventions humaines dans le fonctionnement. Elle devra être constituée au minimum d'un système de destruction par broyage à faible émission sonore avec convoyage automatique des valeurs à détruire et d'un module de compactage et de briquetage des broyats permettant d'éliminer l'émission de poussière et réduire le volume des confettis de billets.

Ci-après, les caractéristiques minimales de la solution de destruction de billets.

3.1. Système de destruction par broyage

Libellés	Indications
Equipement et mode de fonctionnement	
Type de machine	- système de destruction par broyage - autre système (à préciser par le fournisseur)
Matière ou substrat à détruire	Papiers fiduciaires (billets) usagés en : - coton ou substrats mixtes (% en coton à préciser) - polymère (en option)
Présentation des billets à détruire	Paquet de 1.000 billets regroupés par liasses de 100 billets, le tout cerclé au feillard en polypropylène ou en films plastiques
Modalités de chargement du bac de convoyage	Chargement manuel en paquet entier (paquets non défaits) ne nécessitant pas de ranger les mises
Sécurisation du stockage et du convoyage des chargements	Entièrement fermés et verrouillables
Mode de sécurisation de l'accès du bac de convoyage	Double intervention (soit 2 clés, soit clé et code, soit codes)
Mode d'alimentation du module de destruction	Automatique, via un bac de convoyage
Processus de destruction	Entièrement automatisé
Capacité de stockage et de chargement du bac de convoyage	Compris entre 900 kg et 1200 kg
Capacité de destruction horaire	Compris entre 300 et 400 kg / heure
Durée de fonctionnement en continue	≥ 7 heures / jour, 5 jours / semaine

Libellés	Indications
Performance des couteaux (marteaux broyeur)	A préciser par le fournisseur
Taille du broyat	compris entre 6 mm et 10 mm
Taille du crible (tamis)	compris entre 8 mm et 12 mm
Niveau de bruit (nuisance sonore)	< 80 dB(A) à 1 mètre de distance
Niveau de pollution (poussières)	Le niveau d'émission de poussières doit être nul ou, à tout le moins, inférieur à la norme (5 mg/m ³)
Impact environnemental	A préciser par le fournisseur
Température ambiante de travail	5-40° C, moyenne inférieure à 35° C
Humidité relative	30-90 %, sans condensation
Santé et sécurité	Conformes aux réglementations CE
Étapes du circuit de destruction	A préciser par le fournisseur
Principe de fonctionnement (étapes de désintégration des liasses de billets)	A préciser par le fournisseur
Vibration	Equipé d'un dispositif anti-vibration
Type d'interface de contrôle des chargements	A préciser par le fournisseur
Système d'information de gestion et de contrôle	
Logiciel : Système d'information de gestion et de processus	A préciser par le fournisseur
Modules du logiciel de gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion et habilitation des utilisateurs - Gestion des opérations de destruction - Rapports et statistiques de destruction
Profils utilisateurs et droits (privilèges)	3 niveaux au minimum (opérateurs / administrateurs / maintenance)
Panneau de commande électrique	<ul style="list-style-type: none"> - Equipé d'un écran tactile - Autres (A préciser par le fournisseur)
Diagnostic à distance	Capacité à surveiller et à interagir à distance
Système avec arrêt auto-régulé	<ul style="list-style-type: none"> - En cas de défaillance, le système doit s'arrêter automatiquement et indiquer le défaut. - Possibilité d'un arrêt d'urgence manuel.
Autres rubriques	
Type de réseau électrique local	220/380 V – 50 Hz alternatif (triphase+neutre)
Dimensions du local destiné à abriter l'équipement (longueur x largeur x hauteur)	<p>Trois locaux contiguës disponibles à fusionner au besoin</p> <p>local 1 : 8,97m x 6,34m x 3,2m</p> <p>local 2 : 5,95m x 3,91m x 5,52m</p> <p>local 3 : 5,95m x 4,81m x 5,52m</p> <p>Une visite des locaux pourra être organisée au besoin</p>

Libellés	Indications
Formation des exploitants	<ul style="list-style-type: none"> - Formation à l'utilisation pour les opérateurs - Formation à la maintenance pour les techniciens de maintenance
Contrat de maintenance	Proposer une offre de prestation de maintenance qui entrera en vigueur à l'issue de la période de garantie
Durée de vie du matériel et des pièces de rechange	A préciser par le fournisseur

Autres spécifications techniques :

- possibilité de saisie de données (ordinateur de pilotage, production de rapport, rendement horaire, volume détruit) ;
- possibilité d'extraction de données sur support amovible ou transfert par réseau ;
- possibilité de consultation de l'historique des opérations, et durée de conservation des données à préciser par le fournisseur ;
- possibilité d'impression de données ;
- possibilité de contrôle à distance ;
- disponibilité de support technique local ;
- possibilité d'indiquer le niveau de remplissage optimal et d'alerter lorsque le convoyeur est plein ou vide ;
- possibilité d'indiquer la progression du processus de désintégration ;
- nettoyage automatique du broyeur à la fin d'un cycle de broyage ;
- arrêt automatique du système en fin du processus de destruction (associer à la fin du nettoyage) ;

3.2. Module de compactage et de briquetage des broyats

Libellés	Indications
Equipement et mode de fonctionnement	
Type de machine	<ul style="list-style-type: none"> - système de compactage et de briquetage - autre système (à préciser par le fournisseur)
Installation	Couplée au système de destruction par broyage
Matières à traiter	Déchets produits par le système de destruction par broyage
Mode de fonctionnement	Automatique
Volume du silo (trémie de stockage)	A préciser par le fournisseur
Capacité de compactage, briquetage	adaptée à la capacité du broyeur proposé
Durée de fonctionnement en continu	≥ 7 heures / jour, 5 jours / semaine
Pression de compactage	A préciser par le fournisseur
Dimensions et densité des briquettes	A préciser par le fournisseur
Débit de production des briquettes	A préciser par le fournisseur
Mode de collecte et de conditionnement des briquettes	A préciser par le fournisseur (manuel ou automatique)

Libellés	Indications
Principe de fonctionnement	A préciser par le fournisseur
Santé et sécurité	Conformes à la réglementation CE
Impact environnemental	A préciser par le fournisseur
Température ambiante de travail	5-40° C, moyenne inférieure à 35° C
Humidité relative	30-90 %, sans condensation
Niveau de bruit (nuisance sonore)	< 80 dB(A) à 1 mètre de distance
Niveau de pollution (poussières)	Le niveau d'émission de poussières doit être nul ou, à tout le moins, inférieur à la norme (5 mg/m ³)
Type de réseau électrique local	220/380 V – 50 Hz alternatif (triphase+neutre)
Vibration	Equipé d'un dispositif anti-vibration
Système d'information de gestion et de contrôle	
Logiciel : Système d'information de gestion et de processus	Pris en compte par le système d'information du broyeur
Possibilité de diagnostic à distance	A préciser par le fournisseur
Panneau de commande électrique	A préciser par le fournisseur
Contrôle à distance	A préciser par le fournisseur
Autres rubriques	
Taille du local destiné à abriter l'équipement	Comprise dans les dimensions précisées pour le local du broyeur
Formation des exploitants	<ul style="list-style-type: none"> - Formation à l'utilisation pour les opérateurs - Formation à la maintenance pour les techniciens de maintenance
Contrat de maintenance	A soumettre en même temps que l'offre proposée pour la maintenance du broyeur
Durée de vie	A préciser par le fournisseur

Autres spécifications techniques :

- possibilité de paramétrage et de calibrage des seuils de compactage et de briquetage ;
- possibilité de consultation de l'historique des opérations ;
- possibilité d'impression de données ;
- possibilité de contrôle à distance ;
- disponibilité de support technique local ;
- possibilité d'indiquer le niveau de remplissage optimal et de signaler lorsque le silo est plein ou vide ;
- possibilité d'indiquer la progression du processus de remplissage du silo ;
- possibilité de séparer les broyats de l'air de transport pour garantir que tous les broyats et la poussière soient collectés.
- nettoyage automatique du système à la fin d'un cycle de broyage ;
- surveillance de la température du système ;
- arrêt automatique du système en fin du processus de destruction.

4 – FORME DU MARCHÉ

Le marché pour ces fournitures sera à prix global forfaitaire. En conséquence, l'offre financière de l'entrepreneur s'entend toutes sujétions comprises, c'est-à-dire, tenant compte de toutes les contraintes ci-avant énumérées.

5 – RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE DES TRAVAUX

Dans le cadre de la réception du matériel, des tests pour la vérification de bon fonctionnement seront réalisés. La réception du matériel sera effectuée en deux temps selon la procédure ci-après :

- réception provisoire, constatant la conformité au descriptif de l'offre des équipements fournis ;
- réception définitive après la réception provisoire et la constatation du bon fonctionnement des équipements, sans que le délai puisse excéder douze (12) mois à compter de la livraison. La réception définitive interviendra sur demande du fournisseur.

Chaque réception fera l'objet d'un procès-verbal signé par les deux parties.



III - MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION

« APPEL D'OFFRES LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE DESTRUCTION PAR BROYAGE DE BILLETS DE BANQUE À L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO À LOMÉ »

Je soussigné [*Nom prénoms et fonction*],

Agissant au nom et pour le compte de l'Entreprise [*Adresse complète de l'Entreprise, numéro de téléphone et adresse email*] inscrit au Registre du Commerce et du crédit Mobilier de [*lieu de résidence*] sous le numéro [*Numéro du registre de commerce*] :

- après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'un nouveau système de destruction par broyage de billets de banque à l'Agence Principale de la BCEAO à Lomé ;
- après m'être rendu compte de la situation des lieux, des installations qui s'y trouvent actuellement et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance des travaux à réaliser :

1 - me soumet et m'engage à exécuter les travaux, conformément au dossier d'appel d'offres, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes, et hors droits de douane de [*Montant en chiffres et en lettres*],

2- m'engage à accomplir les travaux dans un délai de [*Délai d'exécution prévu dans le planning*] à compter de la date de la notification de l'ordre de service pour commencer les travaux,

3- m'engage expressément à exécuter les travaux conformément aux prescriptions du cahier des charges et suivant les règles de l'art,

4- m'engage à maintenir mon prix pendant une période de six (6) mois à compter de la date de dépôt des offres,

5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en faisant donner crédit au compte n° [*numéro de compte*] ouvert au nom de [*Attributaire du compte*] à la [*Banque*].

Fait à [*lieu de résidence*], le [*jour/mois/année*]

Signature et Cachet

[*Nom et Prénoms*]